

INFOLETTRE

DG ET DA DES CPE



12 mars 2024

Mise à jour de la Politique de cotisation

En suivi de notre planification stratégique et de notre désaffiliation de l'APNCPE, votre Association devait revoir sa politique de cotisation.

Dans la cotisation que vous recevrez sous peu, vous constaterez que le montant de 1 000\$ qui vous était facturé par le passé pour l'APNCPE sera désormais intégré directement dans le montant de la cotisation à l'APCPE. Ce montant est intégré pour les interventions faites au niveau de la Table nationale ainsi que pour la négociation regroupée au niveau régional et la gestion des griefs régionaux.

Du nouveau dans les services inclus

D'autres changements ont été apportés au niveau des services inclus dans la cotisation notamment :

- Bloc d'heures de consultation avec la DG de l'APCPE, selon le nombre de places au permis de votre CPE:
 - 6 heures pour des CPE de 0 à 59 places;
 - 8 heures pour des CPE de 60 à 79 places;
 - 10 heures pour des CPE de 80 à 99 places;
 - 12 heures pour des CPE de 100 places et plus.
- Consultation juridique de 30 minutes avec des avocats ciblés par la DG de l'APCPE;
- La possibilité d'acheter des blocs d'heures de consultation si vous dépassez vos heures incluses dans la cotisation;
- Une formation incluse dans la cotisation, selon des sujets d'actualités;
- Des rencontres, des outils, des guides, des aide-mémoire, des communications (infolettre, info-négo), des ateliers, etc.;
- La négociation à la table nationale et régionale;
- Et plus encore.

Rappel – 18 mars

Rencontre des DG et CA

N'oubliez pas de confirmer votre présence à la rencontre du 18 mars prochain à 18 h 30 entre les DG et les CA. Nous vous attendons en grand nombre!



APCPE en pleine croissance

Nous sommes en développement de nouveaux membres, donc n'hésitez pas à partager à vos collègues de CPE syndiqués avec CSN mais non membres de l'APCPE le nouveau dépliant de votre association joint à cette infolettre.

Une nouvelle version du dépliant incluant les CPE syndiqués avec CSQ et les CPE non syndiqués sera élaborée sous peu.

Grâce à notre engagement mutuel, votre association est en constante évolution et transformation. Votre support la propulse à la hauteur de vos attentes.

Au plaisir de vous voir bientôt!

Sophie Pouliot, CRIA, M.Sc.
Directrice générale APCPE
450 921-3447
Permanence@apcpe.com